D.I.C.R.I.M

Document d'**I**nformation **C**ommunal
sur les **R**isques **M**ajeurs

Commune de GOLFECH

Ce document permet d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé sur le territoire communal et de connaître les consignes de sécurité en cas de danger. Il est accessible sur le site internet de la mairie : **www.ville-golfech.fr**

Edition janvier 2026

Sommaire & Edito

SOMMAIRE

Sommaire & Edito du maire p1
D.I.C.R.I.M et réglementation p2

Les risques majeurs p3
L'alerte

Risque Transports (&)
Matières dangereuses p4

Risque Météorologique p5

Risque Inondation-Crue p7

Risque nucléaire p11

Risque industriel p12

Infos – Les bons réflexes p13

Infos et n° utiles p14

Village de Golfech

Le mot du Maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de GOLFECH fait partie des préoccupations de l'équipe municipale. Notre commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil, conservé en Mairie, est destiné à nous servir de guide d'intervention en cas de risque majeur survenant sur le territoire de la Commune.

Dans ce cadre, nous vous communiquons le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de sensibiliser l'ensemble de la population.

Ce document a pour objet de vous informer sur les risques et sur les mesures prises par la Commune pour sauvegarder la population. Il vise également à rappeler quelques réflexes et comportements nécessaires en cas de crise.

Des relais de quartier ont été désignés dans chaque secteur de notre Commune mais la sécurité est l'affaire de tous et c'est le comportement de chacun qui permettra de limiter l'impact d'un de ces événements exceptionnels.

Nous espérons tous que nous n'aurons jamais à mettre en œuvre le PCS mais nous vous invitons à lire et à conserver ce document comme un guide utile en cas d'événement majeur.

Le Maire

Pascal BENOIT

D.I.C.R.I.M & Réglementation

Le D.I.C.R.I.M qu‘est ce que c’est ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ou DICRIM est un document élaboré par le Maire, destiné à **informer les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal**. Il informe également des **mesures de prévention et de protection mises en œuvre** par les pouvoirs publics et des **consignes de sécurité** en cas de danger.

En effet, le citoyen étant le premier acteur de sa sécurité, il est indispensable qu'il soit informé des risques qu'il encourt et des mesures de sauvegarde à adopter. En cas de sinistre, les autorités locales peuvent être débordées, ou peuvent devoir concentrer leurs efforts ailleurs. Il y a donc un **risque d’isolement des citoyens dans les premières heures**, voire un **sentiment d’abandon par les services publics**. C’est pourquoi **chaque citoyen doit être préparé à réagir face à une situation d’urgence**. La connaissance de ces mesures est indispensable en période de crise, car les autorités ne pourront gérer correctement une crise que si chacun respecte les mesures de sauvegarde appropriées.

La réglementation en vigueur

L’information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Elle a été instaurée en France par l’article L125-2 du code de l’Environnement: « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Elle est renforcée par la loi du 30 juillet 2003 relative à « la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » qui contient des dispositions tendant à développer une meilleure connaissance du risque auprès des populations exposées et, le cas échéant, une meilleure réactivité de leur part.

Ce principe d'information préventive est développé dans le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié le 9 juin 2004, relatif à l’exercice du droit à l’information sur les risques majeurs qui précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d’être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations seront portées à leur connaissance.

Risques Majeurs
L'alerte

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Deux critères caractérisent le risque majeur :
❑ une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
❑ une gravité considérable : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Quels sont ces risques ?
❑ **les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,
❑ **les risques technologiques** : liés à l'activité humaine : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage, ...,
❑ **les risques transports et matières dangereuses** sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Un événement potentiellement dangereux ALÉA (voir Fig. I) n'est un RISQUE MAJEUR (voir Fig.3) que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux (voir Fig.2) sont en présence.

L'ALERTE

L'alerte constitue la première étape de toute action communale dans la gestion d'un incident majeur ou d'une crise. Elle est complémentaire à la notion d'information qui doit renseigner le citoyen sur la nature du problème ou sur les consignes de sécurité à appliquer.
Différents supports d'alerte ou d'information sont envisageables en fonction de la nature de l'incident, du type d'information, du temps à disposition ou du public ciblé. L'alerte peut être diffusée par automate d'appel, téléphone, SMS, sirène ou haut parleur sur véhicule, porte à porte.

Le vecteur d'alerte par excellence est la sirène qui diffuse un son caractéristique annonciateur d'un danger. Ce son ne contient aucun message explicite quant à la nature du comportement souhaité.

Les risques majeurs sur la commune de GOLFECH

On recense 2 risques majeurs naturels :

ic	Le risque inondation-crue
m	Le risque météorologique

Et 3 risques majeurs technologiques :

i	Le risque industriel
n	Le risque nucléaires
tm	Le risque Transports (&) Matières dangereuses

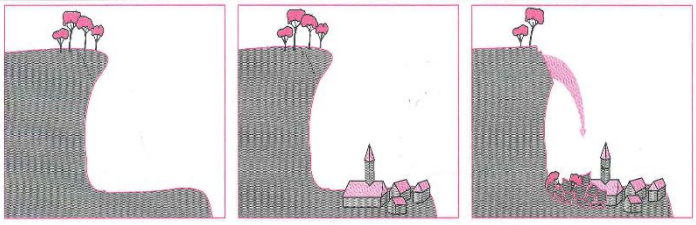

Fig. 1 : L'aléa *Fig. 2 : Les enjeux* *Fig. 3 : Le risque majeur*

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

L'alerte à GOLFECH

La commune ne dispose pas de sirènes.
En cas de risque avéré, la commune peut transmettre des informations par :
❑ SMS, via un automate d'alerte,
❑ Panneau Pocket,
❑ les 2 panneaux d'affichage,
❑ téléphone,
❑ haut-parleur sur des véhicules communaux,
❑ les cloches de l'église,
❑ porte à porte par le biais des relais
❑ prévention de quartier (*personnes identifiées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.*

tm Le risque Transports (&) Matières dangereuses

Les risques de déraillement d'un train et de transport de matières dangereuses sont consécutifs à un accident qui se produit sur voie ferroviaire ou routière. Ils peuvent entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

Les principaux dangers liés sont :

- ❑ L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle provoquant des traumatismes directs voire indirects par la propagation de l'onde de choc,
- ❑ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite provoquant des brûlures et asphyxie,
- ❑ La diffusion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication et de pollution dans l'environnement,
- ❑ En déraillant, le train poursuit sa course en heurtant les habitations ou bâtiments jouxtant la voie ferrée.

GOLFECH face au transport de matières dangereuses et risque ferroviaire

Les risques sur la commune sont principalement induits par la circulation ferroviaire sur la ligne BORDEAUX-TOULOUSE, qui traverse la commune, et la circulation routière sur la RD813 et la route d'ESPALAIS.

Les mesures de prévention:

La réglementation internationale :
Le transport des matières fait l'objet d'une réglementation internationale propre à chaque mode de transport.

L'affichage du risque :
Une plaque rectangulaire orange située à l'avant et à l'arrière du véhicule permet l'identification rapide des matières transportées.

Quelles conséquences ?

- ❑ Rayon potentiel de 250 m sinistré en cas d'explosion d'un camion citerne,
- ❑ Possibilité d'avoir des blessés voire des morts,
- ❑ Pollution probable de l'environnement (air, eau, sol),
- ❑ Axe de communication coupé,
- ❑ Bâtiments endommagés.

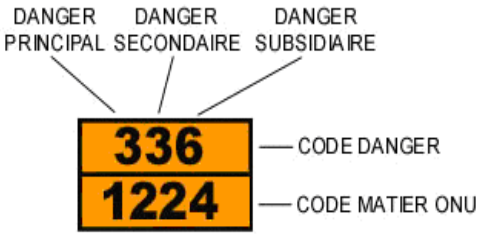

LES BONS REFLEXES

AVANT

- ❑ Connaître les risques et les consignes,
- ❑ Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

PENDANT	APRES
❑ Donner l'alerte, en cas d'accident, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code, ❑ Ne pas fumer, ne pas faire de flamme ou d'étincelle, ❑ Face à un nuage toxique qui se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone, ❑ Fermer toutes les ouvertures et aérations, couper la ventilation et la climatisation, s'éloigner des portes et des fenêtres ❑ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre, se laver en cas d'irritation et si possible se changer, ❑ Attendre et suivre les mesures prises par les mesures prises par les autorités (Préfecture, Mairie, …).	❑ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, ❑ Aérer le local.

m Le risque Météorologique

Les risques météorologiques font partie des risques naturels. Ils sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes.

Quelles conséquences ?
Lorsqu'ils se produisent, ils peuvent entraîner des dommages importants sur les plans humain, économique et environnemental.

Site Météo-France : www.meteofrance.com

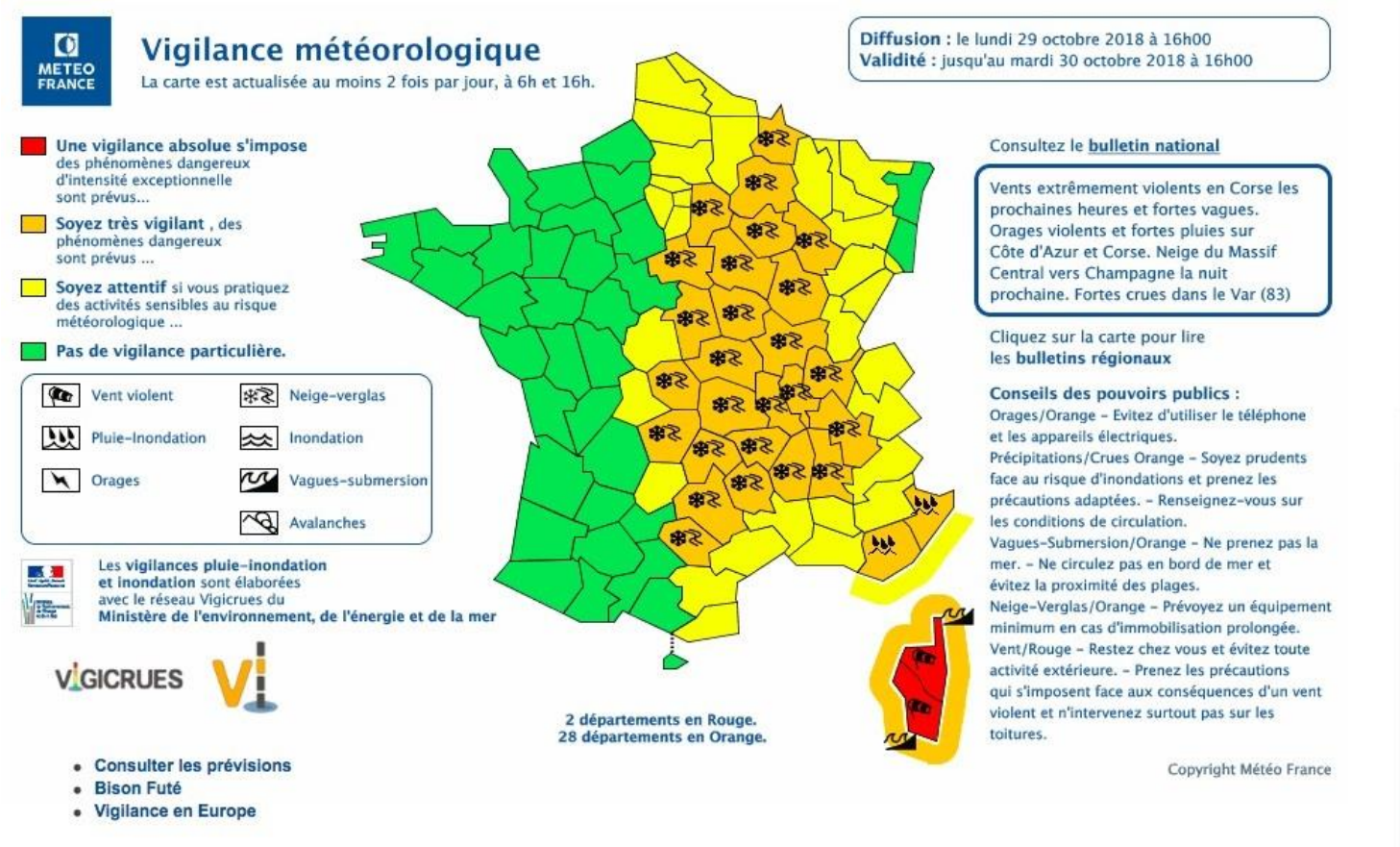

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins météo comportant une carte vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département.
Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h. Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment. Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu.

Depuis 1950, une centaine de tempêtes a touché l'Europe, faisant des milliers de victimes et des milliards d'euros de dommages.

En 2003, une canicule exceptionnelle a entraîné en France une surmortalité estimée à près de 15.000 décès.

GOLFECH face aux risques météorologiques

Toutes les communes du Tarn et Garonne sont concernées par les aléas climatiques : vents violents, orages, fortes précipitations, chutes de neige, canicule, ...

m Le risque Météorologique

Conseils de comportement

Vents violents / Orage

Vigilance orange	❑ Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute, ❑ Ne pas s'abriter sous les arbres, ❑ Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers, ❑ Ne pas intervenir sur les toitures, ❑ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol, ❑ Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent, ❑ Fermer les fenêtres et volets.
Vigilance Rouge	❑ Rester chez soi, ❑ En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, ❑ Signaler son déplacement aux proches, ❑ Écouter la radio, ❑ Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent, ❑ Ne pas intervenir sur les toitures, ❑ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.

Fortes précipitations / Chutes de neige

Vigilance orange	❑ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol, ❑ Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute, ❑ Respecter les déviations mises en place, ❑ Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée, ❑ Laisser passer les engins de déneigement sur route et autoroute, ❑ Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux, ❑ Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.
Vigilance Rouge	❑ Rester chez soi, éviter tout déplacement, ❑ En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place, ❑ Écouter la radio, ❑ Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée, ❑ Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation, ❑ Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité), ❑ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol, ❑ Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.

EN CAS DE CANICULE

- ❑ **Boire beaucoup** (eau),
- ❑ **Rester à l'ombre**, portez un chapeau et des vêtements amples,
- ❑ **Tirer les volets et fermer les fenêtres en journée**,
- ❑ S'Informer de la santé des personnes fragiles,
- ❑ **Limiter les activités physiques,**
- ❑ **Donner de ses nouvelles à son entourage**.

EN CAS DE GRAND FROID

- ❑ **S'habiller chaudement**, ne pas garder des vêtements humides,
- ❑ S'Informer de la santé des personnes fragiles,
- ❑ **Éviter de sortir,**
- ❑ **Attention aux moyens utilisés pour se chauffer :** les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu,
- ❑ **Donner de ses nouvelles à son entourage**.

ic Le risque Inondation-Crue (voir ZIP)

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, avec des hauteurs d'eau variables, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Les conséquences peuvent en être plus ou moins importantes suivant l'occupation du sol (urbanisation, activités...). Elle engendre également des érosions et dépôts dus aux écoulements d'eau et des phénomènes annexes tels que le sapement des berges.

Quelles conséquences de l'inondation ?

- ❑ Noyades ou décès,
- ❑ Inondation de cave ou sous-sol,
- ❑ Coupure d'électricité,
- ❑ Perturbation des conditions de circulation routière et des réseaux d'assainissement.

Juin 1875

Mars 1930

Février 1952

2003 échelle Lamagistère 8m50

Inondations de février 2021

Chemin de Carrete

Darreloc

Pont de Coupet

LES BONS REFLEXES

A l'annonce d'une crue, prévoyez de vous mettre à l'abri à l'étage ou d'évacuer :

- ❑ Fermer portes, fenêtres et volets,
- ❑ Mettre les produits consommables et les vivres au sec et monter les meubles et l'électroménager à l'étage ou sur des parpaings,
- ❑ Étancher les ouvertures basses à moins de 1 mètre du sol (batardeaux, briques/plâtre, couvercles d'aérations),
- ❑ Préparer une réserve d'eau potable et une trousse d'évacuation (radio à piles, lampe de poche, médicaments indispensables),
- ❑ Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz),
- ❑ Amarrer tout ce qui peut flotter,
- ❑ Limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées,
- ❑ Respecter les déviations mises en place.

PENDANT	APRES
❑ Respecter les consignes reçues, ❑ Couper les réseaux (électricité, gaz), ❑ Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours, ❑ Se réfugier sur un point haut (étage, colline), ❑ Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée, ❑ Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par l'eau.	❑ Aérer le bâtiment et désinfecter pour éviter les moisissures (eau de javel), ❑ Aider les personnes qui ont besoin, ❑ Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche, ❑ Chauffer dès que possible, ❑ S'assurer que l'eau soit potable, ❑ Dresser un inventaire complet des dommages causés pour pouvoir les communiquer aux assurances.

ic Le risque Inondation-Crue

Plan de Prévention du Risque Inondable (maj 2014)

Chemin de Carrete

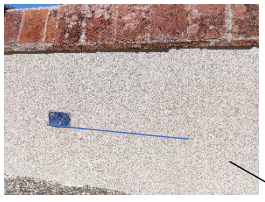

Cote Mars 1930
Rue de Cantarou

Darreloc

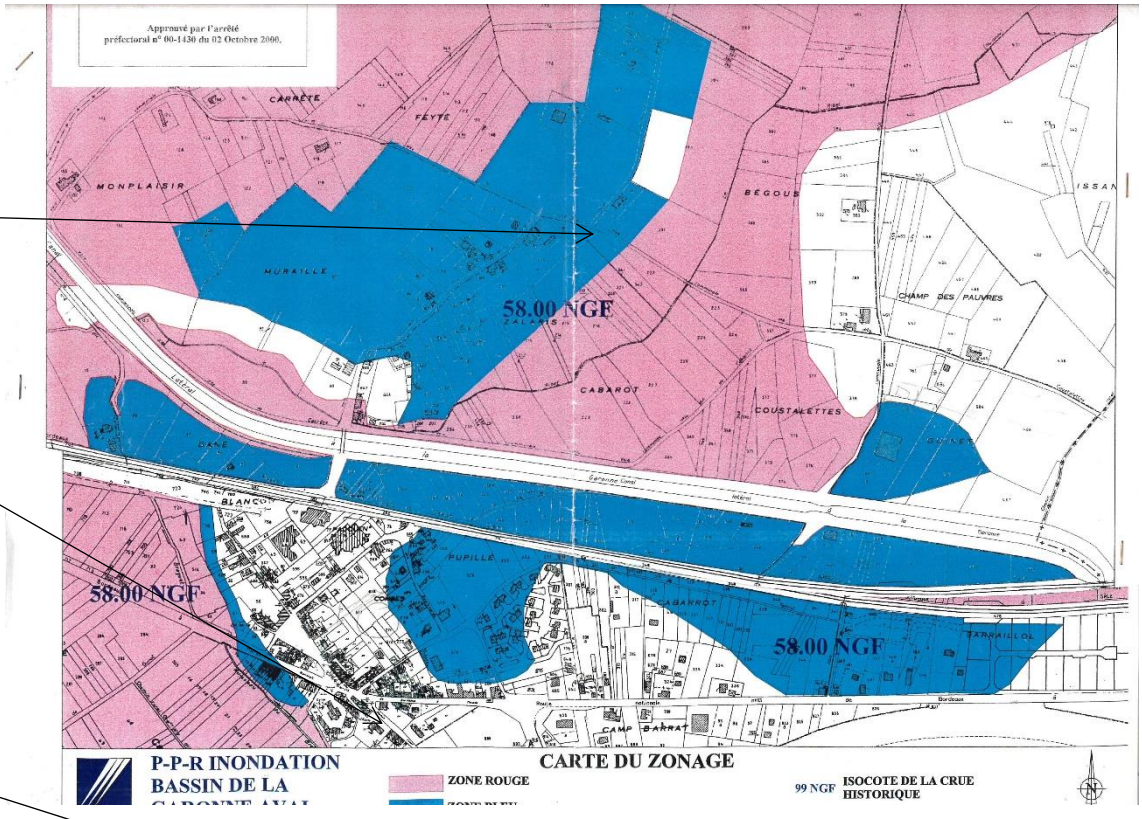

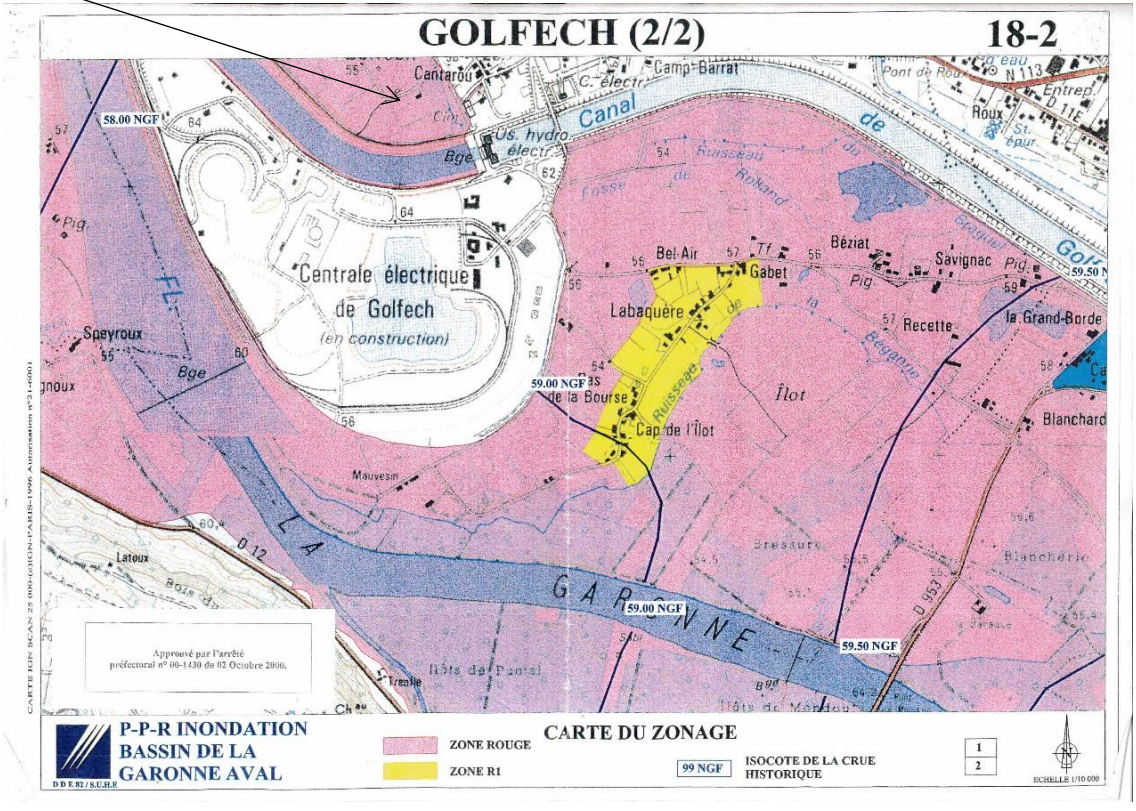

Zone BLANCHE :
Non inondable /
Constructible

Zone BLEUE :
Inondable /
Constructible à la cote 58,20m NGF

Zone ROUGE :
Inondable /
Non constructible

Zone JAUNE :
Inondable /
Non constructible

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles (ZIP) avec enjeux

Échelle de crue Lamagistére (Garonne)
Vigicrues (tronçon Garonne-Agenaise)

Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne

1/1 Clauses prudentielles

Objet des ZIP et des cartes de ZIP

Une Zone d'Inondation Potentielle (ZIP) caractérise un scénario hypothétique d'inondation correspondant à une hauteur d'eau atteinte à l'échelle d'une station de référence.
Ainsi, chaque scénario représente une surface en eau délimitée à l'amont et à l'aval d'une station de mesure.
Les ZIP peuvent faire l'objet d'une production de cartes ou d'atlas de cartes produits pour un secteur ou une station de référence donnée.
Ces cartes constituent, pour une échelle de représentation choisie, les informations utiles à la bonne compréhension du phénomène (fonds de carte, représentation de la zone d'inondation potentielle, cours d'eau concerné, station de référence, hauteur d'eau de la ZIP et légende correspondante).
Ces données ne se substituent en aucun cas :
• aux données cartographiques réglementaires produites dans le cadre de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)
• aux cartographies informatives produites dans le cadre d'atlas de zone inondable ou de la Directive inondation.

Limites de la portée des cartes de ZIP

Les ZIP ne traitent que du réseau surveillé par l'État arrêté par le schéma directeur de prévision des crues (SDPC).
Les ZIP sont le résultat de modélisations basées sur des hypothèses relatives à l'hydrologie à la topographie (MNT - LIDAR) aux conditions d'écoulement. Ces données sont donc entachées d'incertitudes.
D'autres phénomènes d'inondations non pris en compte dans les ZIP peuvent être observés sur le terrain (débordements au droit de petits affluents du cours d'eau principal, phénomènes d'eau stagnante due à la saturation des sols ou à la remontée d'eau issue de nappes phréatiques et de réseaux, etc.).
Les ZIP ne sont pas produites en temps réel ; elles représentent l'inondation potentielle maximale, sur la durée totale de la crue, sans tenir compte du facteur temps (elles n'offrent pas une représentation à l'instant T), ni d'autres facteurs physiques pouvant influencer le phénomène de crue (humidité des sols, vents, marées...).
En cas de crue, la situation sur le terrain pourra donc être différente de la zone inondée potentielle cartographiée.
Il conviendra donc de se référer impérativement aux consignes fournies par les services gestionnaires de crise.
L'incertitude des données est d'autant plus grande que le point considéré est éloigné de la station de référence.
Il est préconisé de ne pas utiliser les cartes de ZIP au-delà de l'échelle définie.
Les présentes cartes sont fournies en fonction de l'état actuel de la connaissance, lorsque la cartographie des zones d'inondation potentielles est techniquement possible et à un coût proportionné à l'importance des enjeux.
Les ZIP sont amenées à évoluer en fonction notamment de l'amélioration des connaissances et des données topographiques.

Réutilisation des cartographies de ZIP

En cas de réutilisation de ces cartes, leur contenu ne doit pas être altéré, leur sens ne doit pas être dénaturé.
En particulier, ces informations doivent être clairement présentées comme des outils destinés à la préparation de crise permettant de connaître pour une hauteur prévue à une station hydrométrique les secteurs qui seront potentiellement inondés.

Synthèse des limites et recommandations d'utilisation. Remarques particulières concernant le secteur selon les scénarios retenus, à lire avec attention avant usage des cartes

Usage des cartographies de Zones Inondées Potentielles (ZIP)
Échelle réglementaire de Lamagistère

► Périmètre de l'étude :

Le cours d'eau étudié est la **Garonne**. Cet atlas concerne l'échelle réglementaire de **Lamagistère**. **Le linéaire étudié porte sur les communes de Auvillar, Boé, Castelculier, Caudecoste, Clermont-Soubiran, Donzac, Dunes, Espalais, Fals, Golfech, Goudourville, Lafox, Lamagistère, Layrac, Malause, Meriles, Pommevic, Saint-Cirice, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Loup, Saint-Michel, Saint-Nicolas-de-Balerme, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Sixte, Sauveterre-Saint-Denis, Valence.**

Chaque ZIP ne peut être rattachée qu'à l'échelle réglementaire de référence indiquée dans l'intitulé.

► Limites de l'étude :

- **Phénomène étudié :**

Le phénomène étudié est le débordement de la **GARONNE**.
N'ont pas été cartographiées les inondations par remontée de nappe ou de type « ruissellement urbain ».
La cartographie n'est pas exhaustive : l'impact des apports intermédiaires (affluents) n'a pas été étudié. Les zones inondées potentielles sur les affluents représentent donc uniquement une remontée des eaux de la Garonne sur ces affluents.

- **Échelle d'utilisation :**

L'élaboration des emprises inondées potentielles a été réalisée à une précision proche du 1/10 000e. Cependant, la précision du support (scan 25) étant de l'ordre de 25 mètres (1 mm sur la carte), il est illusoire de chercher un renseignement précis à l'échelle d'une parcelle. Agrandie par photocopie, la carte ne sera pas plus précise.
Les zones agrandies au 1/10 000e le sont pour faciliter la lecture en zone urbaine. La précision reste soumise à la précision du fond utilisé.

- **Incertitudes :**

La représentation des ZIP, soumise aux incertitudes, peut être différente de l'emprise inondée réelle constatée « in situ » lors d'une crue, pour une même hauteur d'eau relevée à l'échelle réglementaire. Les principales incertitudes sur ce secteur sont les suivantes :

- Incertitudes topographiques : les données utilisées (LIDAR RGE ALTI / IGN) disponibles sur la quasi-totalité de la zone d'étude (MNT au pas de 1 m) affichent une précision altimétrique moyenne de l'ordre de 30 cm.
- Incertitudes liées à la méthode : la méthode utilisée valorise les études hydrauliques existantes ainsi que les relevés de crues historiques. Sur cette base, des interpolations des lignes d'eau des crues intermédiaires sont menées. Cette approche génère donc des incertitudes supplémentaires liées d'une part aux données de base et d'autre part à la méthodologie utilisée.
- Pour différentes crues de même cote à l'échelle réglementaire, les dynamiques en lit majeur peuvent sensiblement varier d'une crue à l'autre selon les volumes écoulés. Cette remarque s'applique essentiellement sur les lits majeurs se remplissant par déversements, par les cours d'eau ou fossés affluents ou dans le cas d'entrées par l'aval. Dans ces configurations, l'emprise déterminée lors de l'étude peut ne pas être totalement mobilisée en cas de crue rapide.
- Sur la zone d'étude, de nombreux chenaux de crues s'activent pour des crues fréquentes, notamment au droit d'anciens méandres (ex. méandre de Camparolle). Sur ces secteurs, les incertitudes sont potentiellement plus importantes qu'ailleurs en raison des dynamiques particulières qui peuvent s'établir.
- Sur certaines communes, la présence d'endiguements est à noter (St-Romain-le-Noble, Sauveterre St Denis, Boé). Pour la présente cartographie, chaque système d'endiguement est considéré dans son fonctionnement nominal et sans aucune défaillance. L'inondation derrière ces ouvrages est donc celle qui correspond à une surverse ou un contournement de l'ouvrage. Néanmoins, la zone située derrière l'ouvrage est potentiellement susceptible de se produire pour des crues plus faibles que celles considérées.
- Il est relativement complexe d'estimer l'incertitude liée à tous ces paramètres, mais la fourchette d'erreur ± 30 à 50 cm paraît vraisemblable en ce qui concerne les cotes d'inondation affichées. Pour un scénario donné, la fourchette d'incertitude en termes d'emprise inondée est donc vraisemblablement comprise entre celle du scénario immédiatement supérieur et celle du scénario immédiatement inférieur.

► Représentation propre aux secteurs endigués :

Sur certaines communes, la présence d'endiguements est à noter (St-Romain-le-Noble, Sauveterre St Denis, Boé). Les zones se situant à l'arrière de ces systèmes d'endiguement sont intégrées sous la forme de polygones hachurés orange. Ils correspondent approximativement à la projection de l'altitude de la crête de l'ouvrage derrière l'ouvrage. Ces polygones symbolisent que ces zones sont susceptibles d'être impactées par le comportement du système d'endiguement, qui est considéré dans la présente cartographie comme fonctionnel et sans aucune défaillance. Ces zones ne représentent pas l'inondation qui surviendrait en cas de défaillance de l'ouvrage.

► Remarques particulières concernant le secteur :

Scénario (cote à l'échelle)	Limites et incertitudes
6m à 7m40	A 6m, les premiers débordements ont lieu dans les anciens méandres (commune de Malause) et par remontées dans les affluents (Laspeyres, Sauveterre St Denis...). Pour le scénario 6m40, la zone d'inondation se développe sensiblement, toujours à partir des anciens bras de la Garonne et par remontée dans les affluents. Le scénario de 7m, légèrement inférieure à la crue de janvier 2014 (proche d'une crue d'occurrence 5 ans) affiche des débordements qui se généralisent notamment entre Malause et Golfech. **La digue de Bellerive à Saint-Romain-le-Noble est en limite de débordement. La D17 à Layrac est inondée.** **A partir de 7m40 (crue d'occurrence entre 5 et 10 ans) se produisent des débordements important sur les basses terrasses de la Garonne.** **Incertitudes moyennes à fortes** essentiellement liées à la méthodologie basée sur une ligne d'eau ajustée à l'amont de l'échelle de Lamagistère aux laisses de crue de 2003 et à l'aval de l'échelle de Lamagistère aux laisses de crues de 2019. Abaissement de la ligne d'eau de 2003 (8.04m à l'échelle de Lamagistère) respectivement de 2.04m, 1.64m, 1.04m et 0.64m. Abaissement de la ligne d'eau de 2019 (7.92m a l'échelle de Lamagistere) respectivement de 1.92m, 1.52m, 0.92m, 0.52m. Peu de laisses de crue pour les crues fréquentes. A noter que sur Sauveterre-Saint-Denis, la ligne d'eau a été rehaussée pour mieux correspondre au retour d'expérience des services de l'état.
8m	Crue légèrement supérieure à la crue de décembre 2019 et légèrement inférieure à celle de février 2003 (occurrence entre 10 et 20 ans). Cette crue s'étend largement dans le lit majeur de la Garonne, reprenant d'anciens méandres de la Garonne. Premières inondations derrière le canal latéral de la Garonne par remonté dans les syphons (commune de Laspeyres). **Scénario limite avant mise en défaut de la digue de Sauveterre-Saint-Denis.** **Incertitudes faibles** liées à la méthode qui est une interpolation de la ligne d'eau de la crue de 2003 (amont échelle Lamagistère) ou de 2019 (aval échelle de Lamagistère) et de celle du PPRI. Cette ligne d'eau a ensuite été **ajustée sur ces laisses de crues. Les laisses de crues de 2003 et de 2019 sont très nombreuses sur ce secteur.** A noter que la ligne d'eau de ce scénario a été rehaussée sur la partie aval à partir de Saint-Jean-de-Thurac afin de mieux correspondre à l'emprise de la crue de 2019. Les emprises inondées dans ce scénarios sont très proches des emprises de 2003 et 2019.
9m	Crue supérieure à la crue de mai 1977 – supérieure à une crue d'occurrence 20 ans. La commune de Layrac est inondée et la RD 813 est coupée à Lamagistère. **Scénario limite avant mise en défaut de la digue de Saint-Pierre-de-Gaubert à Boé.** **Incertitudes faibles à moyennes essentiellement liées à la méthodologie basée sur une interpolation des scénarios supérieur (PPRI) et inférieur (2003/2019)** et liées au faible nombre de laisses de crues disponibles pour la crue de mai 1977.
10m	Submersion importante des principales zones urbanisées : Lamagistère, St Nicolas de Palerme, Sauveterre St Denis, St Pierre de Gaubert. **Incertitudes moyennes** essentiellement liées à la méthodologie basée sur une interpolation des scénarios supérieur et inférieur et à l'absence de laisses de crues. **Les incertitudes portent essentiellement sur les côtes d'inondation. Les zones d'expansion sont quasi entièrement sollicitées. Les incertitudes en termes d'emprises sont donc limitées.**
11m75	**Cartographie de la crue de 1930 (PHEC).** **Cartographie indicative**, basée sur la ligne d'eau du PPRI (10m51) rehaussée de 1m24 et ajustée sur les repères de crues de 1930. Cependant, les dernières études ont montré que la crue de 1930 atteindrait aujourd'hui une cote inférieure aux repères de 1930 du fait des évolutions morphologiques du lit de la Garonne.

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 6.00 m

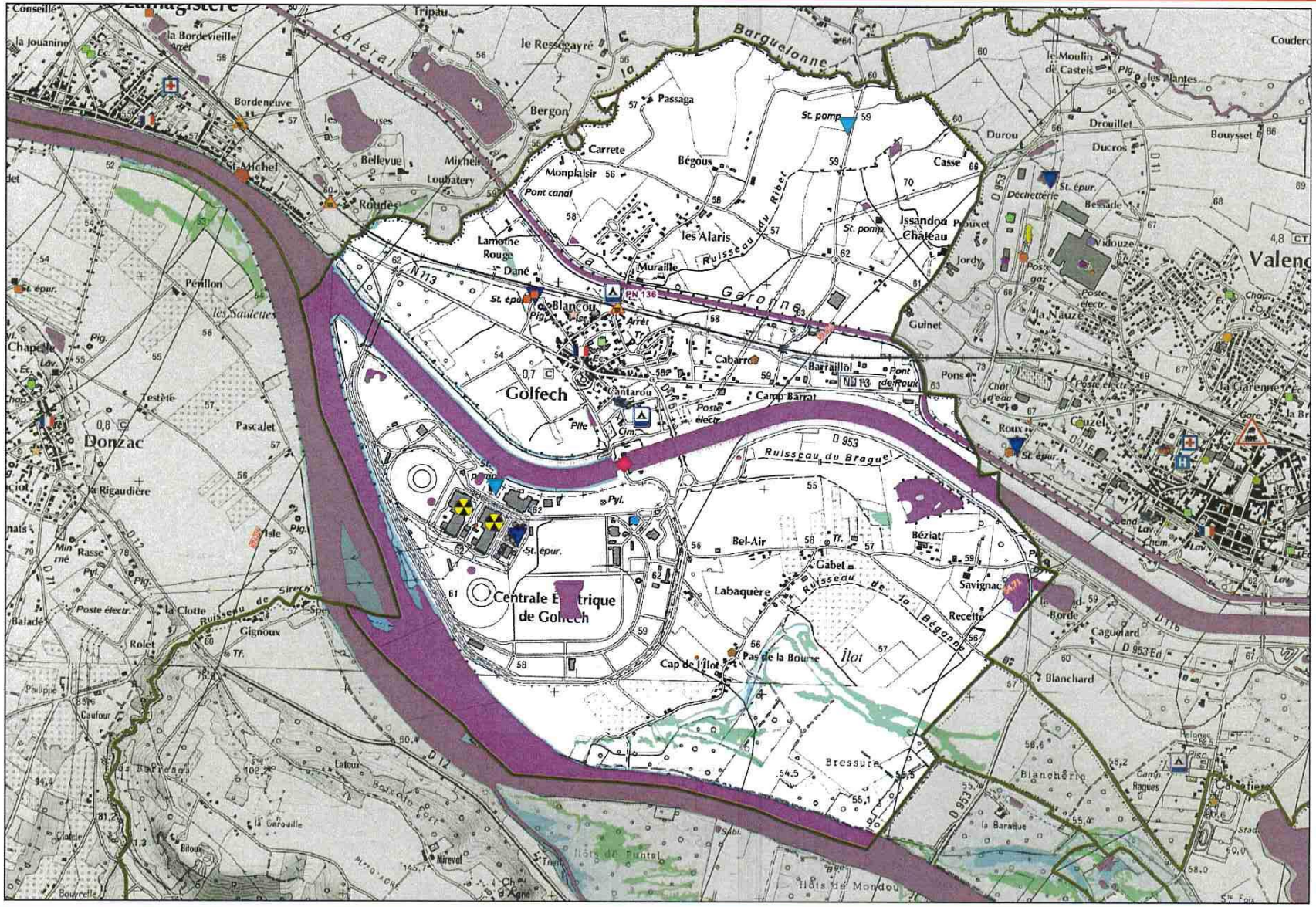

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)
- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau
- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL
2011

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 6.40 m

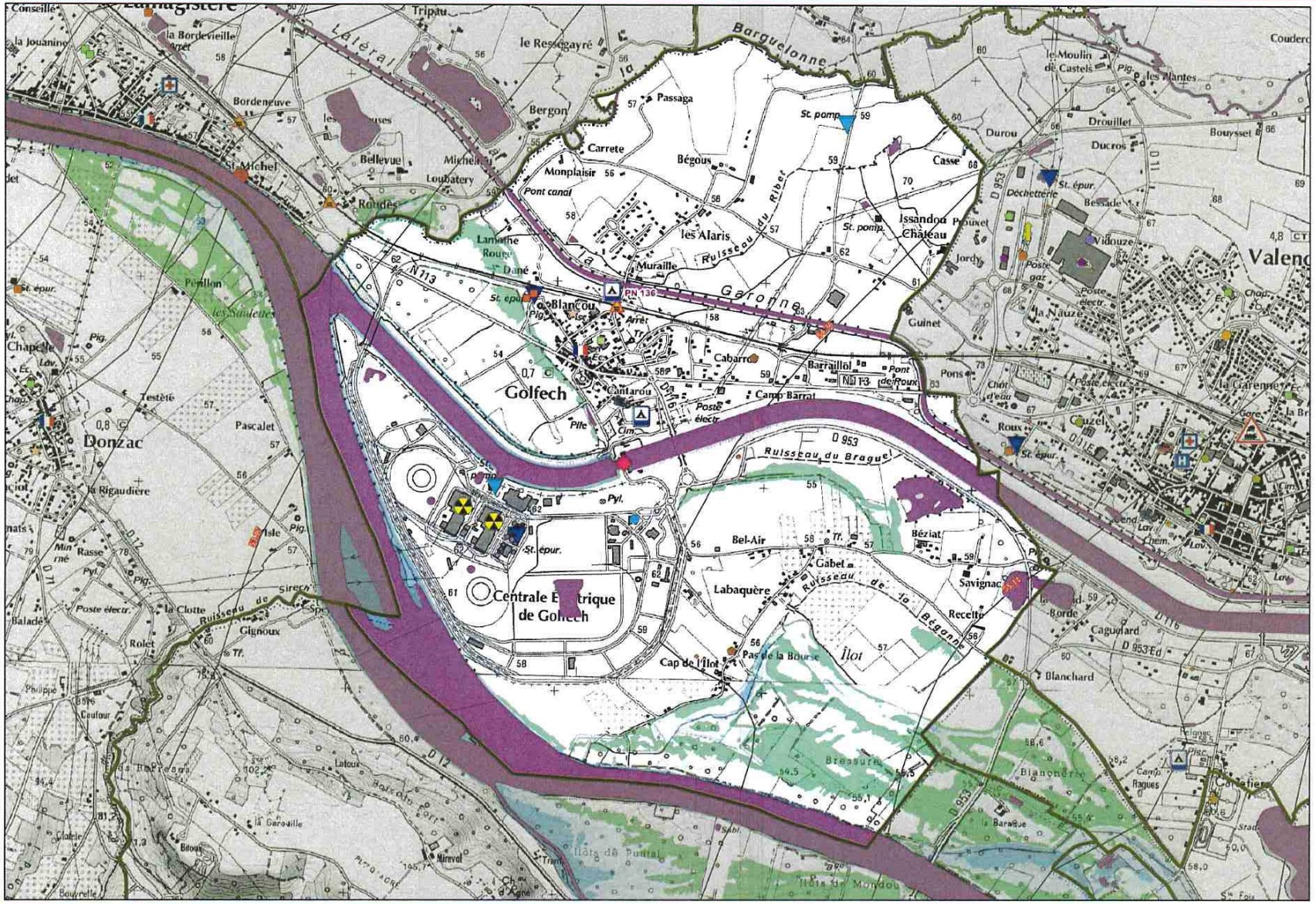

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)

- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau

- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL
2011

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE
Liberté Égalité Fraternité
Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 7.00 m

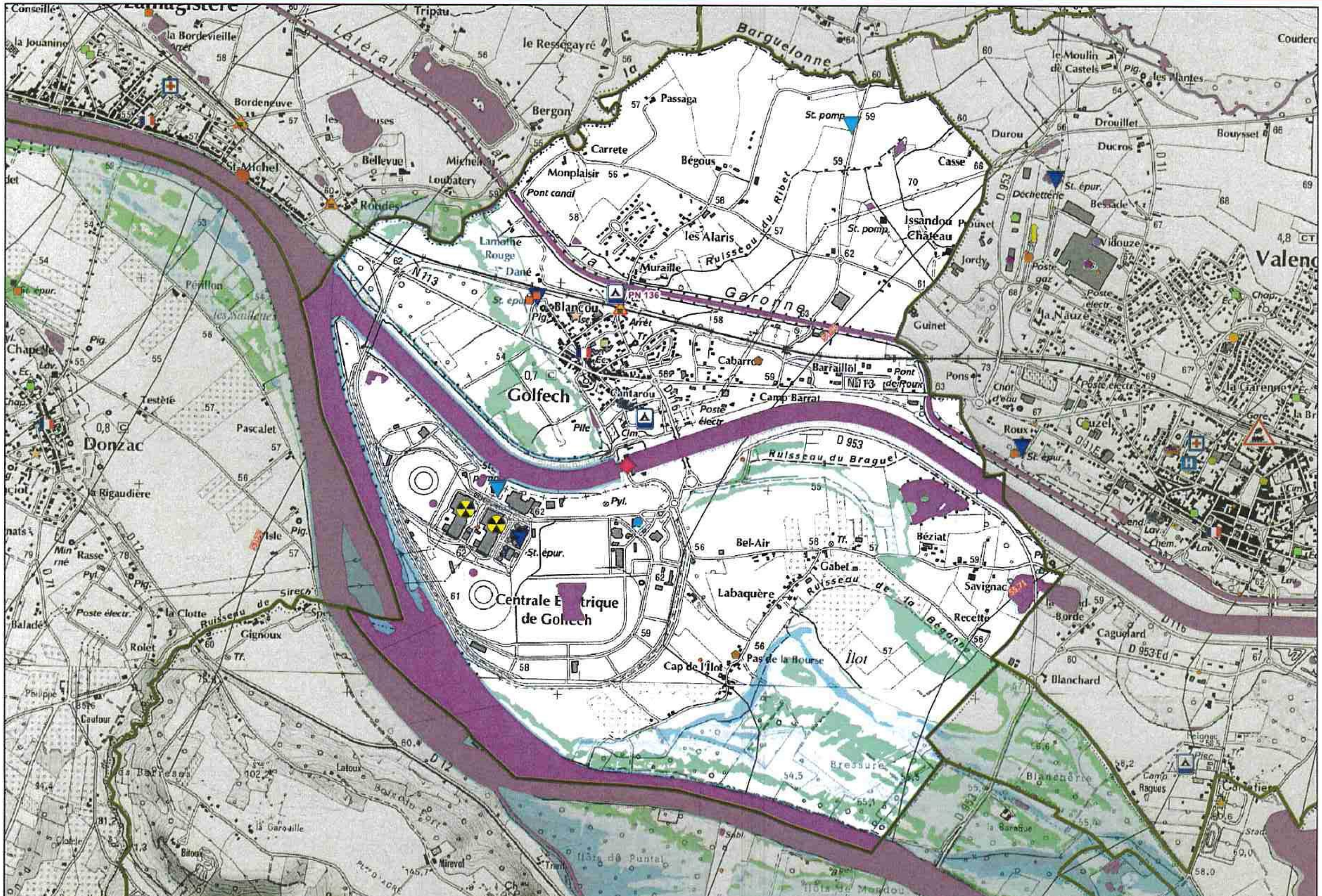

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)

- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau

- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL
2011

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 7.40 m

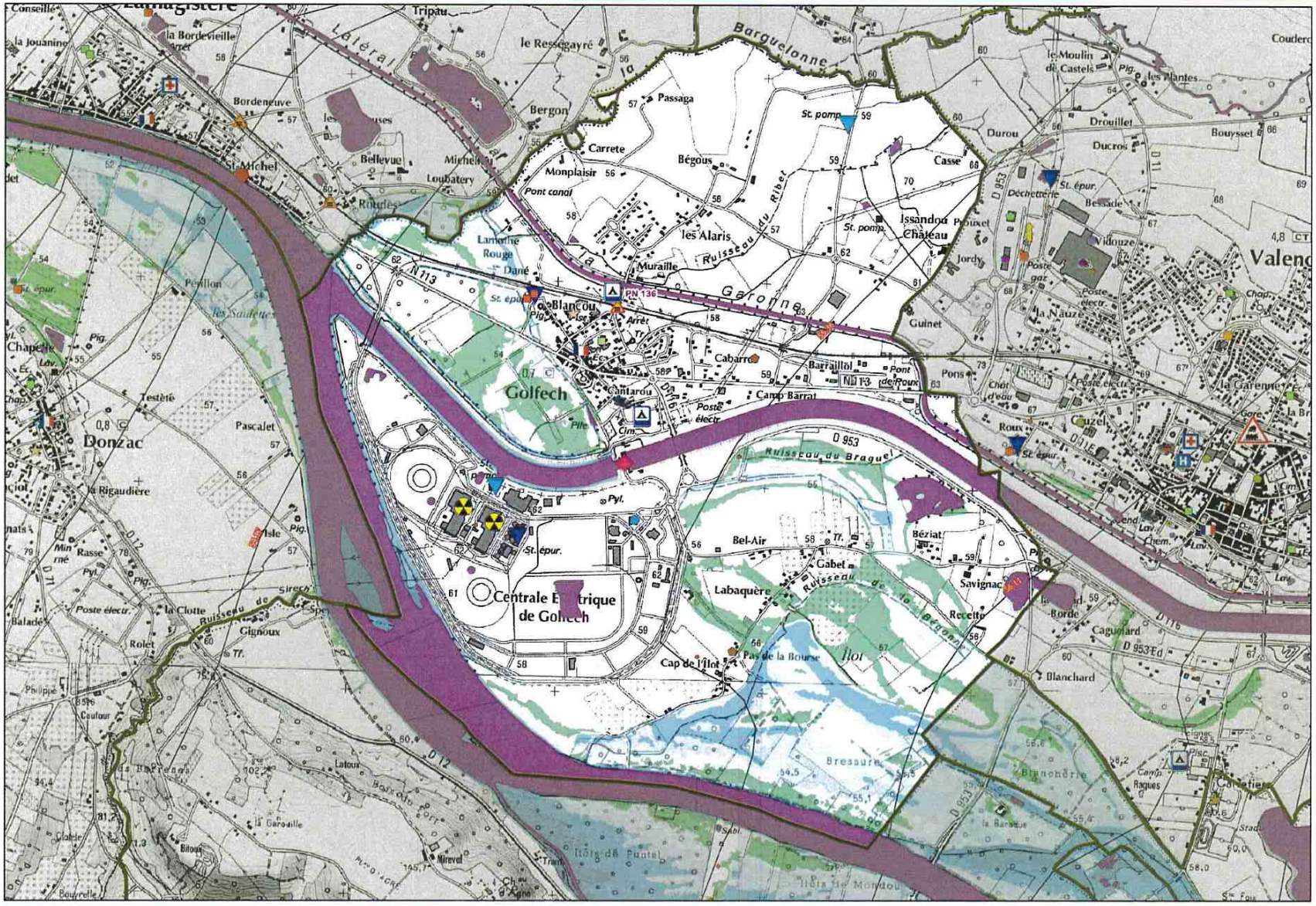

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)
- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau
- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 — 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL 2011

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 8.00 m

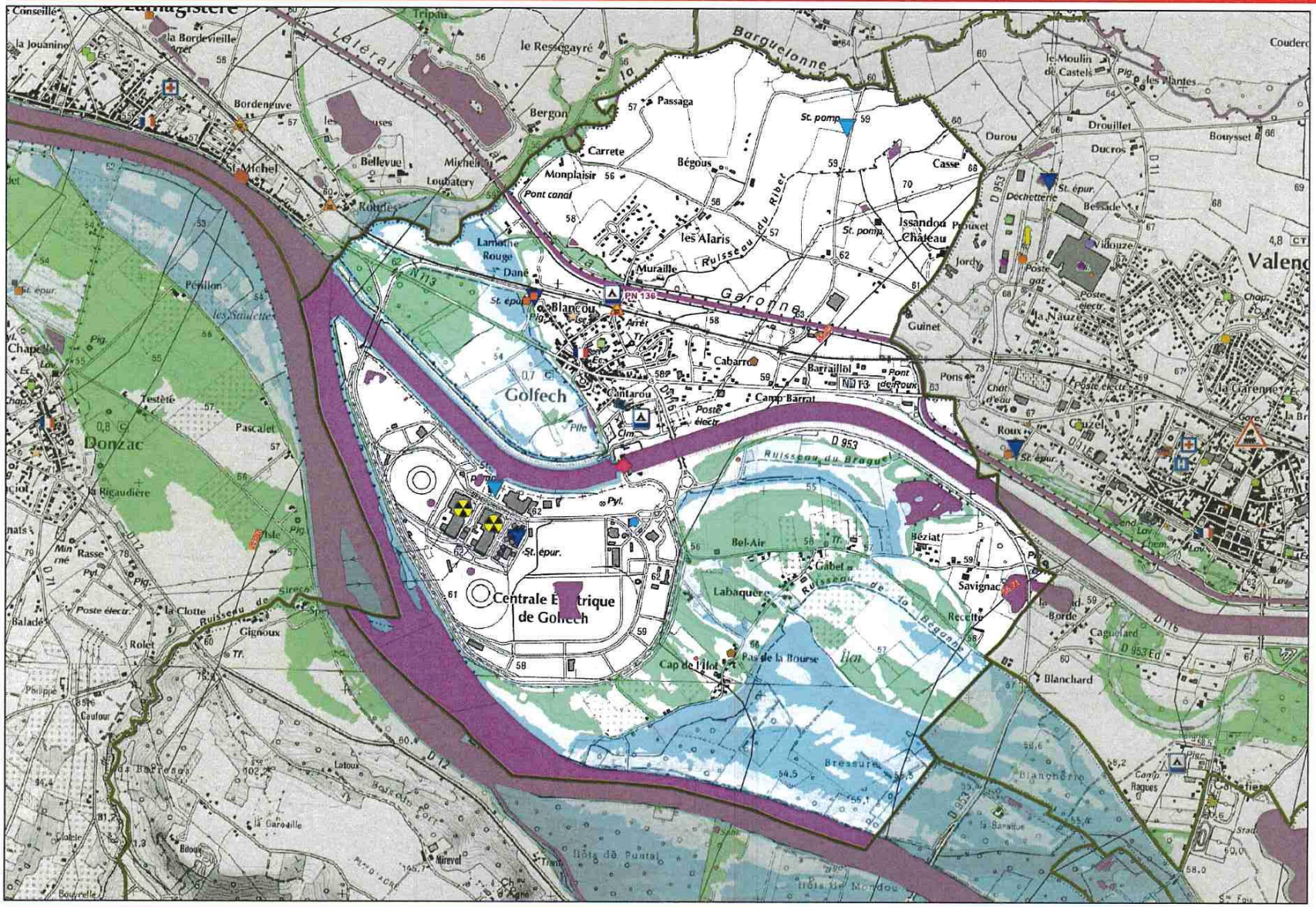

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)
- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau
- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL
2011

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 9.00 m

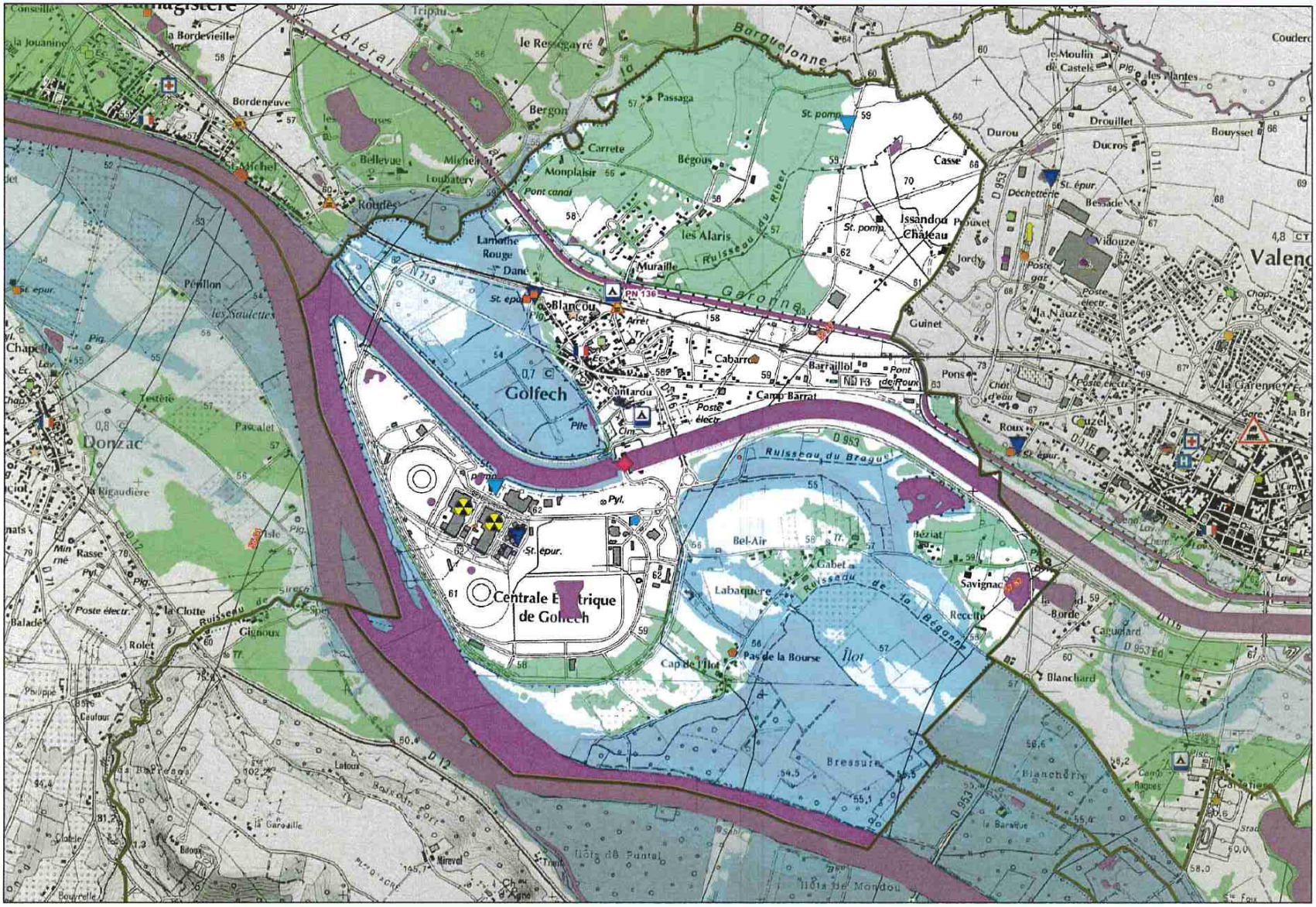

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)
- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau
- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL 2011

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 10.00 m

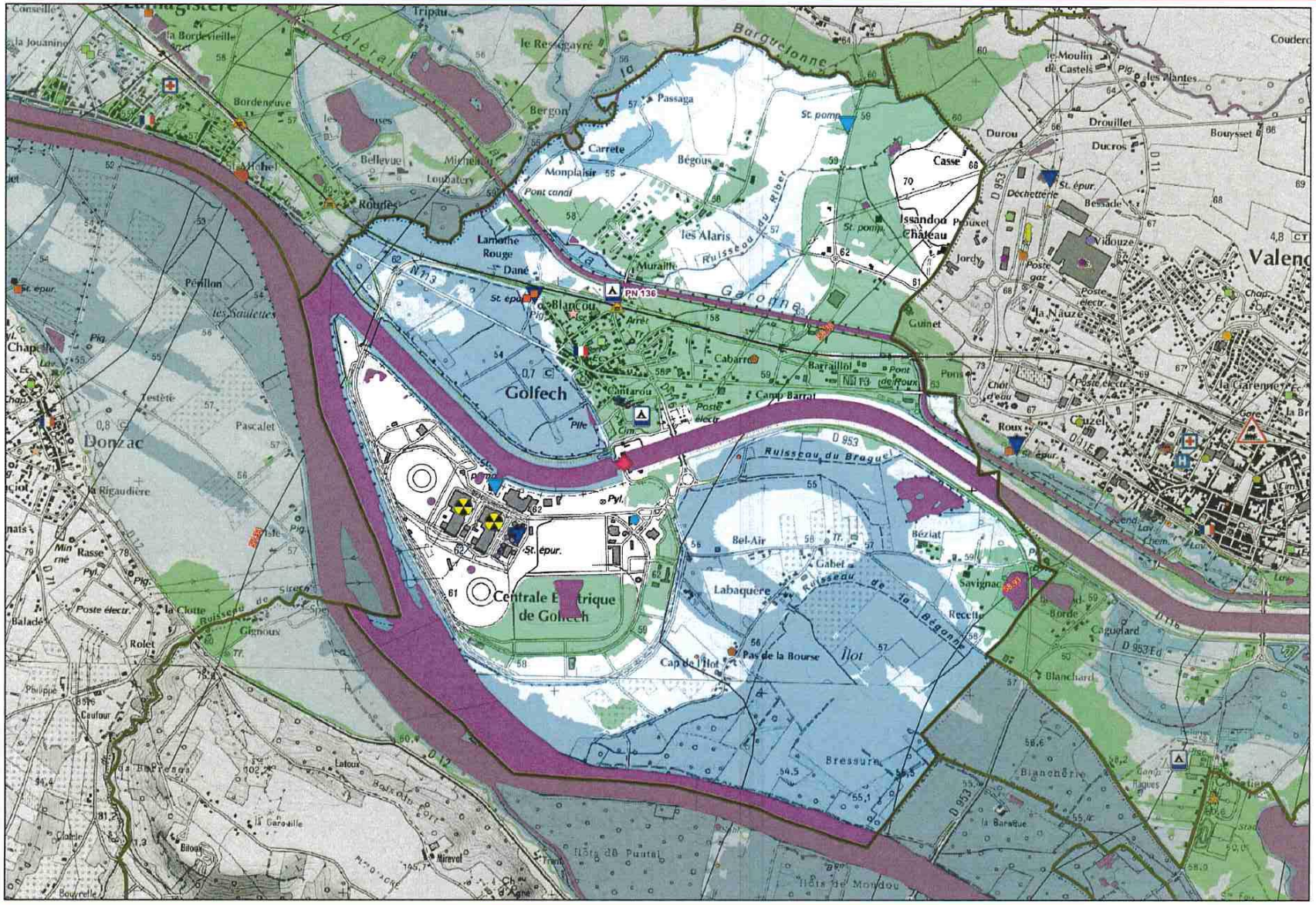

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)
- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau
- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL
2011

PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires

Cours d'eau étudié : Garonne
Echelle de Lamagistère

Commune de Golfech

Carte des Zones Inondées Potentielles
Scénario 11.75 m

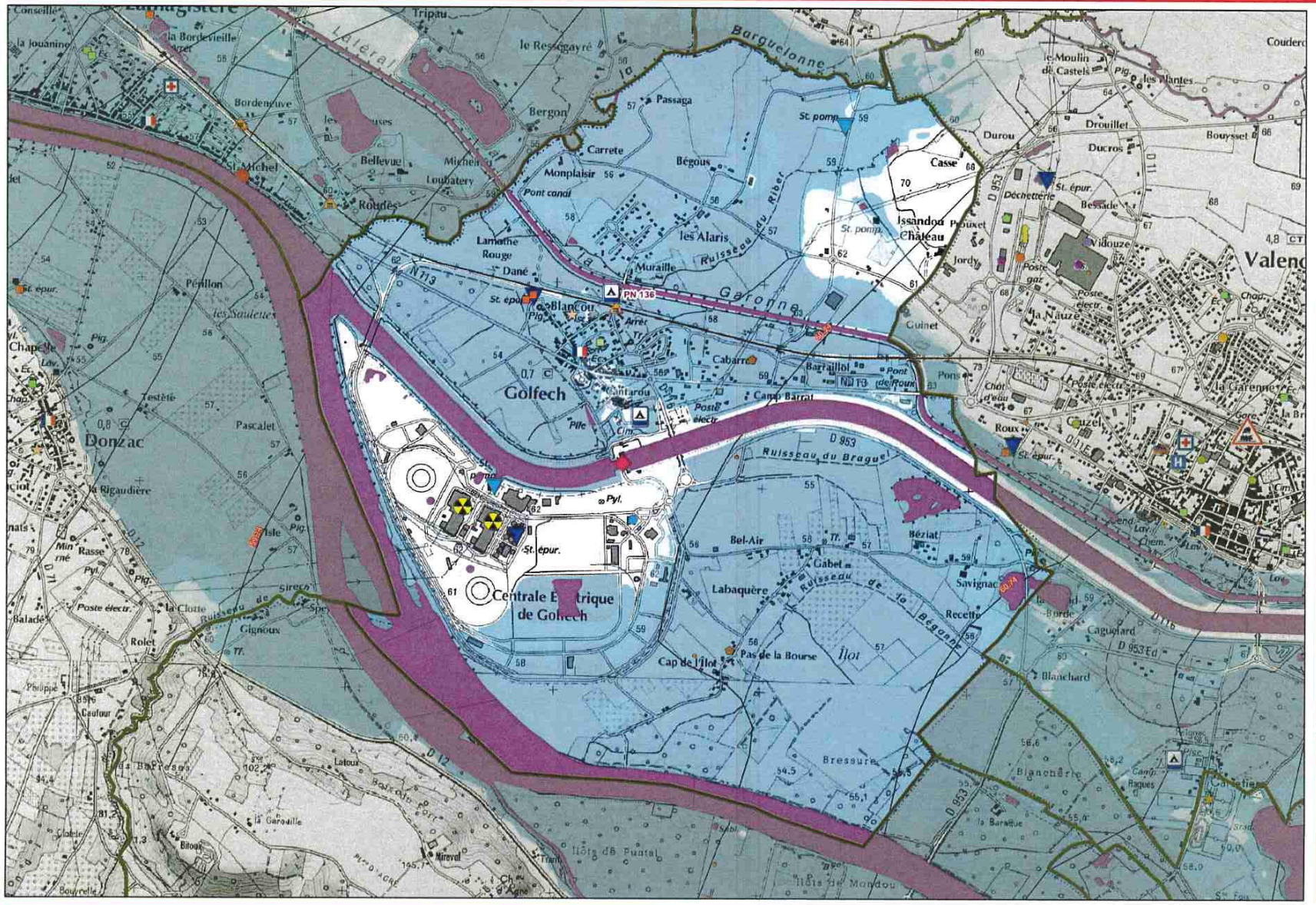

N

Echelle :
1 / 18 000

LEGENDE

- Limites communales
- limites_etude
- Station d'annonce de crue
- Réseau hydrographique

Isocotes (m NGF)
- Scénario supérieur

Classes de hauteurs d'eau
- 0 - 0.5 m
- 0.5 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

0 500 m

Avertissements :

Cette cartographie est informative, sans portée réglementaire. Elle représente les Zones Inondées Potentielles en fonction de hauteurs atteintes à une échelle réglementaire de Prévision des Crues. L'ensemble des limites et recommandations d'utilisation sont détaillées au chapitre 1 du document.

Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
2 Quai de Verdun - 82000 Montauban

Sources:IGN Protocole IGN/MEDDTL 2011

n Le risque Nucléaire

Qu'est-ce que le risque nucléaire ?

Un accident nucléaire est un évènement pouvant conduire à un rejet d'élément radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et / ou par une forte irradiation.

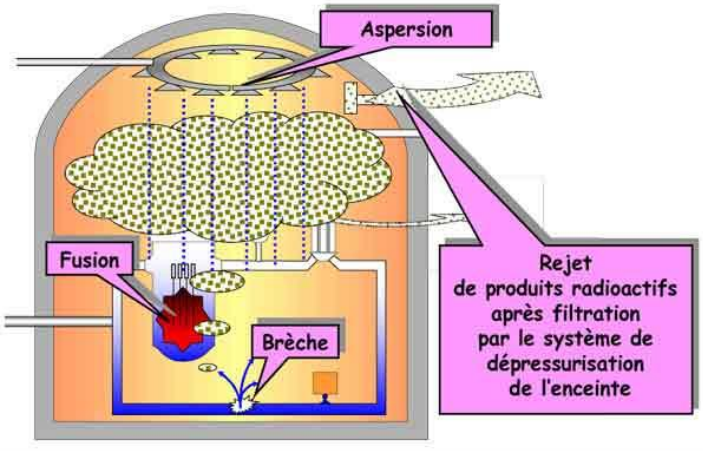

Que risque t'on en cas d'accident nucléaire ?

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

L'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive. L'irradiation est externe si la source de rayonnement est extérieure au corps humain. Elle est interne si la source de rayonnement est à l'intérieur du corps humain.

La contamination externe est un dépôt sur la peau d'une substance radioactive. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont principalement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies). Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaitre quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode, l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics

Le CNPE de Golfech

Comment reconnaître le signal d'alerte nucléaire ? :

Les sirènes émettent un signal composé de :

- 3 séquences d' 1 minute et 41 secondes,
- séparées par un intervalle de 5 secondes.
- La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne dure qu'une 1 minute et 41 secondes.

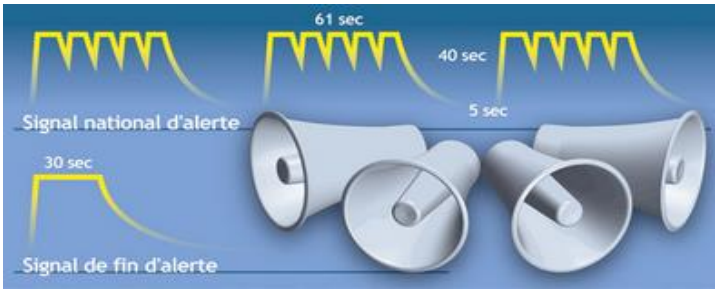

Le risque Nucléaire
Savoir réagir

SI VOUS VIVEZ PRÈS D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE (RAYON DE 10 KM), QUELQUES PRÉCAUTIONS DÈS MAINTENANT :

Demandez à votre mairie **les brochures d'information.** Elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent toutes les mesures à prendre en cas d'accident.

Retirez vos comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires sur présentation de votre bon de retrait nominatif.

Préparez des affaires de première nécessité : photocopie de vos papiers d'identité, traitements médicaux, trousse de premiers secours, vêtements de rechange, nourriture, eau en petites bouteilles.

Dotez-vous d'une radio à pile et de piles de rechange.

RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur. Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un abri (immeuble, logement…) le plus rapidement possible.

Fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation.

Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé à domicile au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée, dans les lieux collectifs définis par le préfet. **Les femmes enceintes et enfants de moins de 18 ans sont principalement concernés.**

Préparez-vous à une éventuelle évacuation et, le cas échéant, suivez les consignes d'évacuation des zones concernées.

Munissez-vous de votre kit d'urgence comprenant vos affaires de première nécessité.

Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence

N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.

Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.

Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur.

S'il pleut, laissez dehors tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable...).

Le risque Industriel

Qu'est-ce que le risque industriel ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement.

Trois typologies d'effets peuvent se combiner :

- les effets thermiques dus à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion,
- les effets mécaniques liés à une surpression (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion,
- les effets toxiques par inhalation de substance chimique corrosive et dus à une fuite sur une installation (effets induits : atteinte des poumons, du système nerveux, ...).

Le dépôt de carburants "LOUDA" à Golfech

Pour mémoire :

- 2011 : Feu d'un stock de peinture dans une entreprise (5 voitures brulées + bâtiment technique)

LES BONS REFLEXES

AVANT

- Connaître les risques et les consignes,
- Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

PENDANT	APRES
❑ Ne pas fumer, ne pas faire de flamme ou d'étincelle, ❑ Face à un nuage toxique qui se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone, ❑ Fermer toutes les ouvertures et aérations, ❑ Couper la ventilation et la climatisation, ❑ S'éloigner des portes et des fenêtres ❑ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre, ❑ Attendre et suivre les mesures prises par les mesures prises par les autorités (Préfecture, Mairie, …).	❑ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, ❑ Aérer le local.

Informations
Les bons réflexes

Les bons réflexes dans toutes les situations

Ce qu'il faut faire	
❑ Se conformer immédiatement aux consignes reçues : **évacuer ou se confiner**	
❑ Écouter la radio (Radio-France :105.1MHz ; France-Info :105.3MHz ; radios locales + fréquences...)	
Avant, prévoir : ❑ une radio portable équipée de piles ❑ une lampe de poche (piles adaptées) ❑ une réserve d'eau potable ❑ un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci-après)	

Ce qu'il ne faut pas faire	
❑ Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)	
❑ Ne pas aller chercher les enfants à l'école ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.	
❑ Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)	

Se conformer aux consignes reçues par les services de secours et des autorités

	Confinement		**Évacuation**
❑ Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ❑ Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer ❑ Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation ❑ Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides ❑ Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues		❑ Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) ❑ Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité ❑ Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation ❑ Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues	

Informations N° utiles

Numéro d'appel, site internet et stations de radio

Informer et s'informer en cas de risques majeurs à Golfech :

Téléphones :
- ❑ Mairie : 05.63.29.42.00
- ❑ Email Mairie : mairie-golfech@info82.com
- ❑ Secours : 18 ou 112
- ❑ Samu : 15
- ❑ Forces de l'ordre : 17
- ❑ Préfecture : 05.63.22.82.00

Sites internet :
- ❑ Mairie : www.ville-golfech.fr
- ❑ Préfecture : www.tarn-et-garonne.gouv.fr
- ❑ Informations sur les risques par commune : www.prim.net
- ❑ Météo : www.meteofrance.fr
- ❑ Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Stations de Radio :
- ❑ Sud-Radio : ..... 102,0 Mhz
- ❑ France Info : ..... 105,5 Mhz
- ❑ France Inter : ..... 88,2 Mhz
- ❑ VFM : ..... 88,9 Mhz
- ❑ RFM : ..... 93,8 MHz

frequence radio

Le kit d'urgence

- ❑ Eau : 6 litres par personne en petites bouteilles,
- ❑ Photocopies papiers administratifs (carte identité, carte assuré social, permis de conduire, ...),
- ❑ Double des clés (voiture, maison, ...),
- ❑ Nourriture de secours consommant peu d'eau (barres énergétiques, fruits secs, conserves, petit pots pour bébé, …),
- ❑ Outils de base (couteau de poche multifonctions, ouvre-boîte...),
- ❑ Lampe de poche avec 2 jeux de piles de rechange ou lampe sans pile à manivelle (dynamo),
- ❑ Bougies avec allumettes ou briquet,
- ❑ Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle,
- ❑ Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, gel hydro-alcoolique, …